

EXTRAIT DU REGISTRE DES D Envoyé en préfecture le 08/07/2022 DU CONSEIL MUNIC **DE LA VILLE DE LIBC**

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID: 033-213302433-20220706-DELIB_22_07_110-DE

SÉANCE DU 6 JUILLET 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 13 juillet 2022

22-07-110

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35 Date de convocation: 29 juin 2022

L'an deux mille vinat deux, le six juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléquée, Michel GALAND, Conseiller municipal déléqué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS Conseiller municipal délégué

Absents:

Edwige NOMDEDEU, Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE

Absents excusés avant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Gonzague MALHERBE pouvoir à Marie-Antoinette DALLAIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEPLACEMENTS DOUX

MOBILITÉS ACTIVES: PLAN VÉLO - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi nº 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1 er avril 2020 modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face à l'épidémie de Covid19 et notamment ses articles 6 et 11.

Vu la loi nº 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et se 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le ritoire (ORT)

ID: 033-213302433-20220706-DELIB_22_07_110-DE

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signé en 2018 avec le Département de la Gironde et la nouveau contrat en cours d'élaboration.

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la mise en adéquation de la plupart des itinéraires vélo inscrits dans le « Plan Vélo 2025 » de Libourne avec le Schéma directeur départemental,

Considérant le soutien du Département de la Gironde aux projets relatifs aux mobilités actives et notamment à l'aménagement d'itinéraires cyclables,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'usage du vélo et plus généralement des mobilités actives, en cohérence avec la politique générale de transition écologique, des actions seront menées dans la perspective de :

- Créer un Réseau Express Vélo (REV) de 6 kms de pistes cyclables en site propre,
- Améliorer et développer les voies cyclables existantes et créer des voies inter-quartiers,
- Installer des « vélo-box » sécurisés dans les quartiers, à la gare et près des centres d'intérêt des Libournais,
- Doubler le nombre de vélos gratuits en libre-service et mettre en service des stations connectées 24h/24,
- Densifier les zones de stationnement pour les « deux-roues »
- Instaurer une zone 30 et des voies en double sens cyclable dans la bastide.

Considérant la demande de subvention pour le Plan Vélo déposée auprès du Département en 2021 pour les aménagements de stationnement et d'installation de box à vélo, l'aménagement de la zone 30 de la bastide et les interventions sur les sites suivants :

- le boulevard de Quinault.
- la rue Françoise Dolto,
- l'avenue du Général de Gaulle,
- l'Avenue Georges Clemenceau,
- l'avenue Georges Pompidou,
- les différentes pistes inter-quartiers.

Considérant la demande du Département de la Gironde de préciser les dépenses prévues pour les aménagements cyclables et de les distinguer des aménagements prévus à proximité des collèges de la ville,

Considérant le calendrier de réalisation du projet réactualisé pour la demande de cofinancement entre 2021 et 2024 et l'improbabilité de réaliser l'aménagement de la route de Saint – Emilion selon le calendrier prévu,

Considérant le budget prévisionnel modifié de ces opérations, estimé à 1 080 591,50 € HT entre 2021 et 2024 (hors pistes cyclables à proximité des collèges de Libourne).

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Bud	de l'opération – 1 080 5 Enve	oyé en préfecture le 08/07/2022			
Dépen		Reçu	Reçu en préfecture le 08/07/2022		
Consignes Vélos	111 539,00 €	DSIL(2022-2024 - Tvx : 1 23 Affic	ché len 235 080,000	21,75 %	
Pistes cyclables	788 986,00 €	Département de la Die	ID: 033-213302433-20220706-DELIB_22_07_110-DE		
Double-sens cyclable	90 706,50 €	(coeff 1.2) (2021-2024)			
Stationnement	59 360,00 €	Fonds européens F	eder		
Communication – Mobilier		React EU (2021-2022)	215 031,00 €	19,90 %	
urbain	30 000,00 €	Ademe Avelo 2 (2021-2022)	65 000,00 €	6,01 %	
		Alvéole (2021)	54 923,40 €	5,08 %	
		Autofinancement	310 557,10 €	28,75 %	
Total	1 080 591,50 €	Total	1 080 591,50 €	100,00 %	

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 juillet 2022,

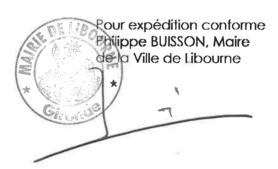
Après en avoir délibéré, Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal:

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un soutien financier au titre du report modal auprès du Département de la Gironde dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 18,51 % du montant HT des dépenses, soit 200 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sou-Préfecture le 08.07.2022 et de la publication le 13.07.2022 Fait à Libourne

Le Maire, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID: 033-213302433-20220706-DELIB_22_07_110-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES D Envoyé en préfecture le 08/07/2022 **DU CONSEIL MUNI** DE LA VILLE DE LIBO

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID: 033-213302433-20220706-DELIB_22_07_111-DE

SÉANCE DU 6 JUILLET 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 13 juillet 2022

22-07-111

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35 Date de convocation : 29 juin 2022

L'an deux mille vinat deux, le six juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléquée, Pierre PRUNIS Conseiller municipal déléqué

Absents:

Edwige NOMDEDEU, Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE

Absents excusés avant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Gonzague MALHERBE pouvoir à Marie-Antoinette DALLAIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEPLACEMENTS DOUX

MOBILITÉS ACTIVES: PLAN VÉLO - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES À PROXIMITÉ DES COLLÈGES

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi nº 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du Ler avril 2020 modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face à l'épidémie de Covid 19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi nº 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et se 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signé en 2018 avec le Département de la Gironde et le nouveau contrat en cours d'élaboration,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la mise en adéquation de la plupart des itinéraires vélo inscrits dans le « Plan Vélo 2025 » de Libourne avec le Schéma directeur départemental, et le dispositif « Pistes cyclables à proximité des collèges ».

Considérant le soutien du Département de la Gironde aux projets relatifs aux mobilités actives et notamment à l'aménagement d'itinéraires cyclables,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'usage du vélo et plus généralement des mobilités actives, en cohérence avec la politique générale de transition écologique, des actions seront menées dans la perspective de :

- Créer un Réseau Express Vélo (REV) de 6 kms de pistes cyclables en site propre,
- Améliorer et développer les voies cyclables existantes et créer des voies inter-quartiers,
- Installer des « vélo-box » sécurisés dans les quartiers, à la gare et près des centres d'intérêt des Libournais,
- Doubler le nombre de vélos gratuits en libre-service et mettre en service des stations connectées 24h/24,
- Densifier les zones de stationnement pour les « deux-roues »
- Instaurer une zone 30 et des voies en double sens cyclable dans la bastide.

Considérant le dispositif du Département de la Gironde relatif aux aménagements cyclables à proximité des collèges,

Considérant la volonté politique du Département de la Gironde de favoriser la pratique du vélo par les jeunes et les collégiens en particulier,

Considérant la demande de subvention pour le Plan Vélo déposée auprès du Département en 2021,

Considérant la demande du Département de la Gironde de préciser les dépenses prévues pour les aménagements cyclables et de les distinguer des aménagements prévus à proximité des collèges,

Considérant le calendrier de réalisation du projet,

Considérant le budget prévisionnel modifié de ces opérations, estimé à 602 548 € HT entre 2022 et 2024.

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 602 548 € HT								
Dépenses		Recettes						
Piste Quinault	64 460,00 €	DSIL 2022 (proratisé sur opérations)	64 920,00 €	10 77 %				
Piste Pompidou « Voie verte »	538 088,00 €	Département de la Gironde (coeff 1.2) Fonds européens Feder	241 019,00 €	40,00 %				
		React EU (proratisé sur opérations) Autofinancement	67 125,00 € 229 484,00 €	11,14 % 38,09 %				
Total	602 548,00€	Total	602 548,00 €	100,00 %				

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le



Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal:

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un soutien financier au titre du report modal auprès du Département de la Gironde dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 40% du montant HT des dépenses, soit 241 019 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Prétecture le 08.07.2022 et de la publication le 13.07.2022 fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUSSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Maire de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID: 033-213302433-20220706-DELIB_22_07_111-DE